

COMMUNE DE DAMPIERRE EN YVELINES  
9, Grande Rue  
78720 - DAMPIERRE EN YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-trois,  
Le vingt-cinq mars à dix heures,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance publique, sous la présidence de Madame Valérie PALMER,  
Maire.**

**Date de convocation**  
21 mars 2023

**Etaient présents :** ABGRALL Mathilde, BRUNEL Anne, GONZALVE  
Sandrine, NGUYEN-DINH Françoise, PALMER Valérie  
BOSSEAU Philippe, BURNIER-FRAMBORET Baptiste, DUVOCHEL Guy,  
FILLOT Jean-Jacques, METZGER Denis, ROSER Patrick

**Date d'affichage  
de la convocation**  
21 mars 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :**

James THEPOT à Denis METZGER  
Iskouhie METERIAN à Françoise NGUYEN-DINH  
Isabelle THUILLIER à Baptiste BURNIER-FRAMBORET

**Absent excusé :**

VEYE DIT CHARETON Frédéric

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Votants : 14  
Présents : 11

Sandrine GONZALVE a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
078-217801935-20230325-2023\_03\_25\_04-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Vu les délibérations n° 2023.03.25.02 et n°2023.03.25.03 du Conseil municipal en date du 25 mars 2023 portant respectivement approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 de la Commune,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant qu'aux termes de ces documents, la section de fonctionnement dégage un excédent de 4 590,54 €,

Considérant qu'aux termes de ces documents, la section d'investissement dégage un excédent de 567 893,04 €,

Considérant que le montant des restes à réaliser pour l'année 2022 est de 164 532,77 €,

Considérant l'excédent de financement de 91 443,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE le résultat d'investissement, soit la somme de 255 976,35 € en recettes d'investissement à l'article R001.

REPORTE le résultat de fonctionnement, soit la somme de 696 011,04 € en recettes de fonctionnement à l'article R002.

REPORTE le résultat de fonctionnement, soit la somme de 37 549,20 € en recettes d'investissement à l'article 1068.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DAMPIERRE EN YVELINES,  
Le 25 mars 2023

Le Maire,

Valérie PALMER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

- conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal

- publiée par affichage à la porte de la Mairie le

- transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

28 MARS 2023

28 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture

078-217801935-20230325-2023\_03\_25\_04-DE

Date de télétransmission : 28/03/2023

Date de réception préfecture : 28/03/2023

